

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 26 février 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 19 février 2024 DATE D’AFFICHAGE : 20 février 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 14 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
--	--

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

**Présents** : Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Monsieur Yves LINGER, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROUSSEAU et Caroline THOBIE, Madame Anne GROLEAU et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Monsieur Éric ROULIER, Monsieur Nicolas CITEAU.

**Absentes** : Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Madame Monique TATTEVIN.

**Pouvoirs** : Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir de voter à Madame Catherine FOUCAULT, Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir de voter à Monsieur Rémy CHATTON.

Madame Anne GROLEAU a été élue secrétaire de séance.

#### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le dernier tableau des effectifs de la commune de Mesquer a été approuvé lors du conseil municipal du 28 août 2023.

Depuis cette date des mouvements de personnel ont eu lieu et lors du vote du budget primitif 2024, le conseil municipal a accordé la création de deux postes. En conséquence, il convient de modifier le tableau des effectifs pour prendre en considération ces nouvelles données.

✓ Agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe : un agent du service enfance jeunesse est parti dans une autre collectivité. Il convient donc de ramener l’effectif budgétaire à 5 au lieu de 6 et l’effectif pourvu de 5 à 4.

✓ Pour assurer le remplacement de cet agent, il convient de créer un poste d’adjoint d’animation.

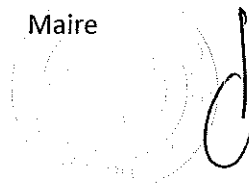
✓ Suite à la décision du conseil municipal de renforcer le service de la police municipale, il est nécessaire de créer un poste de gardien brigadier.

Pièce jointe : tableau des effectifs

**Le conseil municipal valide, à l’unanimité, le tableau des effectifs joint à la présente délibération.**

Reçu au contrôle de légalité  
le 28 FEVRIER 2024.  
Publié ou notifié  
le 1<sup>er</sup> MARS 2024  
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD  
Maire



**TABLEAU DES EFFECTIFS FEVRIER 2024**

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	A	1	1	0
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	5	4	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	3	0
Adjoint Administratif	C	3	3	0
<b>Total filière administrative</b>		<b>13</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>				
Ingénieur	A	1	1	0
Agent de maîtrise	C	3	3	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	4	0
Adjoint technique	C	11	10	0
<b>Total filière technique</b>		<b>25</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>				
Animateur	B	1	1	0
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2	0	0
Adjoint d'animation	C	3	2	0
<b>Total filière animation</b>		<b>7</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Filière médico-sociale</b>				
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	2	2
<b>Total filière médico-sociale</b>		<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Filière police municipale</b>				
Brigadier chef principal	C	1	1	
Gardien Brigadier	C	1	0	
<b>Total filière police municipale</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL PERSONNEL TITULAIRE</b>		<b>49</b>	<b>38</b>	<b>2</b>

**PERSONNEL NON TITULAIRE**

Grades ou emplois	Catégorie	Secteur	Rémunération (IB)	Contrat
<b>Renforts saisonniers</b>				
Opérateur principal des APS	C	SECURITE	448	3-2
Opérateur qualifié des APS	C	SECURITE	416	3-2
Opérateur des APS	C	SECURITE	367	3-2
Adjoints d'animation	C	ANIM	367	3-2
Agents du patrimoine	C	CULT	367	3-2
Agent des services techniques	C	TECHN	367	3-2
Assistant temporaire de PM et agent de surveillance	C	SECURITE	367	3-2
<b>Remplacement ou renforts temporaires</b>				
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	3-2
Adjoint technique	C	ENT	367	3-1
Adjoint technique	C	ENT	367	3-2
Adjoint administratif	C	ADMIN	367	3-1